

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— De plus, l'Office fédéral est actuellement en pourparlers avec ladite organisation en vue de l'adaptation mutuelle des programmes d'instruction concernant les premiers secours.

8. Personnel d'instruction

Tous les organes chargés de l'instruction ont besoin de personnel d'instruction qui doit assurer l'instruction dans les cours, les rapports et, à défaut d'un nombre suffisant de cadres, en partie également dans les exercices annuels organisés selon l'article 54 LPC. La Confédération dispose pour le moment de 31 instructeurs qui exercent leur fonction à titre principal et dont la tâche consiste notamment à élaborer, à côté de l'enseignement dans les cours fédéraux, la documentation pour l'instruction dans tous les cours de protection civile. Le nombre des instructeurs à l'échelon fédéral a déjà été insuffisant jusqu'ici; il devra donc être augmenté considérablement en vue de la réalisation de la conception de 1971 dans le domaine de l'instruction.

Dans une protection civile organisée selon des points de vue modernes et réalistes, tout ce qui touche à la direction et à l'activité des états-majors revêt une importance toujours plus grande. En ce qui concerne la préparation professionnelle supérieure, l'aptitude intellectuelle et le don de l'organisation, il faut augmenter encore les possibilités de recrutement pour les instructeurs fédéraux comme instructeurs

des futurs chefs locaux et des membres des états-majors de ces derniers.

La plupart des cantons et quelques communes d'une certaine importance disposent déjà actuellement d'un petit nombre d'instructeurs à titre principal qui, nécessairement, doivent être experts dans tous les services et à tous les niveaux des fonctions et des cadres. En outre, on peut faire appel à un nombre relativement élevé de personnes qui, à côté de leur habituelle activité professionnelle, peuvent être engagées chaque année volontairement et à titre accessoire pendant une durée limitée dans l'instruction de la protection civile, ceci principalement au niveau du personnel.

Le système de l'instruction partiellement accessoire a l'avantage que des forces extrêmement précieuses peuvent être mises au service de la protection civile, surtout pendant sa phase de développement. Il ne faudrait cependant pas oublier certains désavantages qui en découlent tels que le manque de routine et d'expérience des instructeurs à titre accessoire, leur enseignement manquant d'unité, ainsi que l'effort considérable auquel il faut consentir pour leur formation. Toutefois, l'engagement plus fréquent de personnel d'instruction travaillant à titre principal est indispensable à long terme.

Le problème du «paiement d'une fonction», que l'on trouve par analogie dans l'armée, est particulièrement d'actualité dans le domaine de l'instruction de protection civile. Dans le Service de protection AC et dans celui des transmissions,

nous disposons à présent des premières expériences pratiques quant au «paiement de la fonction» dans des cours d'introduction à l'échelon du personnel, respectivement dans des cours pour détecteurs A. Les chefs de groupes des services précités seront engagés comme instructeurs spécialisés dans un cours d'introduction pour le personnel, ceci dans le cadre de leur instruction de base dont ce cours fait partie. L'application conséquente de ce système au niveau du personnel de tous les services pourrait contribuer dans une large mesure à la solution des problèmes soulevés par l'instruction à titre accessoire dans la protection civile.

C'est ainsi que l'on pourrait réduire le nombre des instructeurs volontaires, indispensables à l'instruction dans la protection civile, tout en améliorant leur qualité.

En ce qui concerne l'instruction de protection civile, l'exécution de la conception de 1971 ne pourra se faire que progressivement et elle prendra un certain temps. L'élaboration des règlements techniques, des prescriptions d'instruction et de la documentation pour l'instruction dont on a besoin pour les services nouvellement créés exige beaucoup de temps et de patience.

Pendant la période transitoire, c'est-à-dire l'achèvement de la révision de loi, actuellement en préparation, et aussi longtemps que les nouvelles prescriptions d'instruction de la Confédération ne sont pas publiées, il convient de garantir en premier lieu et dans tous les cas la continuité de l'instruction.

Mobel 171-172

Equipement d'éclairage autonome

Mobilité, légèreté, simplicité, sécurité, efficacité et puissance caractérisent l'appareil d'éclairage autonome MOBEL.

Gamme de 8-25 m, 3-28 kVA.

Utilisations:

chantiers, autoroutes, police, pompiers, aéroports, catastrophes, armée, manifestations, etc.

Lumière, antennes, haut-parleurs

Cet appareil convient particulièrement aux communes et municipalités à toutes fins d'éclairage occasionnel.

Netzunabhängige Beleuchtungsanlage

Beweglichkeit, Leichtigkeit, Einfachheit, Sicherheit, äusserste Wirksamkeit und Leistungsfähigkeit zeichnen die netzunabhängige Beleuchtungsanlage MOBEL aus. Bereich 8-25m, 3-28 kVA.

Anwendungsmöglichkeiten:

Baustellen, Autobahnen, Polizei, Feuerwehr, Katastropheneinsatz, Militär, Flughäfen, öffentliche Veranstaltungen aller Art usw.

Lichtquelle, Antennen, Lautsprecher

Diese Anlage eignet sich besonders für Stadt- und Gemeindeverwaltungen zum Einsatz bei besonderen Anlässen.

Société d'éclairage Beleuchtungs-Gesellschaft

SWISEL

Jean Rubeli SA

1217 Meyrin 1 GE
Ch. Forestier
Tél. 022 41 55 30
Télex
22 011 LUXEL

Zürich
Baumackerstr. 46
Tel. 01 46 98 47
Telex
51 147 UTIL CH

